

Date de convocation :

Le 30 novembre 2022

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 21

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

51_2022

Secrétaire de Séance :

Mme Fanny RICHARD

OBJET :

➤ DM 3

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 8 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (21) : François ERLEM, François DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Sabine HENNEBERT, Simon BRASSART, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONNIER, Jean-Paul LANNOY, Romain POLLART, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

Pouvoirs (2) : Sabine TROUILLET donne pouvoir à Audrey MONNIER, Michaël DELATTRE donne pouvoir à Fanny RICHARD

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une échéance du prêt concernant la réfection de l'église a été reçue avant le budget 2023. Il convient donc de l'inscrire au budget.

SECTION D'INVESTISSEMENT

* nature dépense 1641 « Remboursement d'emprunt en capitaux », + 8 000 €.

* nature dépense 2313-020-731 « remboursement d'emprunts en capitaux » : - 8 000 €.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'acter la DM 3 du budget principal 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance

les jours, mois et an susdits

Le Maire

François ERLEM



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.